

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 23 avril 2015

Membres élus présents ou représentés : Mme Cécile Enguehard-Gueiffier, M. Alfredo Gomez Muller, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, Mme Coralie Martin, Mme Coralie Witzleb, Mme Eléonore Viora, Mme Gaëlle Le Dantec, Mme Louise Foucat, Mme Agathe Saudubray, Mme Marie Georges, Mme Carole Dervault, Mme Christèle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, M. Olivier Combacau.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, M. Arnaud Giacometti, M. Bernard Buron, M. Bruno Boissavit, Mme Christelle Pragnon, M. Sébastien Boyer, Mme Sylvie Crochet, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Caroline Gonzalez, M. Benoît Wolf, Mme Pascale Garcia, Mme Christine Maisonneuve.

Correspondants pédagogiques : Mme Gaëlle Berton, M. Pascal Chareille, M. Ludovic Fontaine, M. Christophe Hourieux, M. Hervé Marchais, Mme Bénédicte Montigny, Mme Nathalie Pourprix.

1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 27 mars 2015

Nadine Imbault soumet le compte-rendu au vote de la commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres de la CFVU.

2. Informations générales

Nadine Imbault présente le calendrier modifié du fait du nouveau zonage. Les vacances de printemps ont été avancées dans la nouvelle mouture du ministère.

Sébastien Boyer présente ensuite le détail du programme de la semaine d'accueil qui se déroulera du 1^{er} au 3 septembre 2015. Elaboré par les différentes directions en collaboration avec les composantes, ce programme comprend des activités obligatoires (formation à l'environnement numérique de travail, visites de bibliothèques et des Centres de Ressources en Langues, accueils des nouveaux étudiants par leur composante puis réunions de filières) auxquelles s'ajoutent des activités libres, telles que l'accueil des nouveaux arrivants à l'Hôtel de Ville par le Maire de Tours et le Président de l'université le 1^{er} septembre, le village associatif le 2 septembre suivi d'une soirée à la guinguette, et « Fac à vélo » pour découvrir la ville et les sites universitaires le 3 septembre.

3. La politique internationale de l'Université, présentation par Arnaud Giacometti, vice-président chargé des Relations Internationales et Sylvie Crochet, Directrice des Relations Internationales.

Arnaud Giacometti montre l'évolution de la mobilité entrante européenne, en baisse notamment à cause de difficultés pour les mobilités avec le Royaume-Uni. Des actions sont à mener pour renforcer notre attractivité. Pour cela, il faut incontestablement enrichir notre offre de cours en langue anglaise. Il faut également poursuivre le travail d'amélioration de la qualité des services offerts avec des informations sur le site international par composante, l'accès à un tableau de conversion de notes et des nouveaux relevés de notes conformes à la charte Erasmus +. L'offre de formation avec le Centre Universitaire d'Etude du Français pour les Etudiants Etrangers (CUEFEE) a été enrichie pour la rentrée prochaine avec la mise en place d'un programme diplômant (Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises) pour les étudiants inscrits dans une licence de français à l'étranger.

Une nouvelle résidence CROUS comprenant quatre studios réservés aux enseignants-chercheurs ouvrira bientôt en centre-ville.

Une association étudiante AUDICEE membre de l'European Student Network propose des actions pour l'accueil des étudiants d'échange. Un travail sur la lisibilité de l'offre par la mise en ligne d'un catalogue des cours offerts est en cours.

Pour notre établissement, 280 accords Erasmus sont recensés, ainsi que 24 conventions avec les universités d'Amérique du Nord et 36 avec l'Asie et le Pacifique.

Concernant la mobilité sortante, on note des difficultés de financement suite aux baisses des aides, notamment Erasmus et le budget de l'Aide à la Mobilité Internationale accordée aux étudiants boursiers ne couvre plus les besoins. Cette aide sera plafonnée à 800 €/semestre en septembre 2015 alors qu'elle devrait être de 400 € par mois. La compensation par l'aide accordée dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) sera moindre que les années précédentes, le budget alloué en 2015-2016 ayant baissé de 25 %.

Concernant la mobilité individuelle, gérée par Campus France, la procédure CEF (Centre pour les Etudes en France) pose des difficultés. 7 800 dossiers hors EPU ont été reçus en 2014 contre 2078 en 2010. Très peu d'étudiants viennent finalement à Tours car ils formulent des vœux dans de nombreux établissements (15 possibles). La procédure a besoin d'être revue, et le président souhaiterait que les vœux soient limités à 5 ou 6. On note un taux de réussite de ces étudiants très bas. La question du niveau en langue française se pose, le B2 n'étant peut-être pas suffisant dans certaines disciplines. On constate également que de nombreux étudiants étrangers bénéficient de l'exonération des droits d'inscription. Par ailleurs, la nouvelle loi « silence vaut accord » a eu une répercussion importante sur le traitement des dossiers et exige une plus grande vigilance.

D'autres actions sont engagées comme la mise en place de certificat de préparation à l'insertion universitaire en partenariat avec le CUEFEE, des formations en langue anglaise pour attirer les étudiants, la création de masters en langue anglaise, de diplômes en partenariat (10 doubles diplômes à effectif constant et 6 diplômes délocalisés).

Bénédicte Delaunay ajoute que des buffets d'accueil pour favoriser l'insertion des étudiants en mobilité individuelle sont proposés par les composantes fin septembre, ainsi que deux soirées dans l'année, des sorties socio-culturelles, et la mise à disposition d'un guide de l'étudiant international.

Des appels d'offres pour des partenariats stratégiques ont été faits dans trois pays européens sur plusieurs thématiques comme la mobilité virtuelle, l'entrepreneuriat, les Technologies de l'Information et la Communication...).

Une association dénommée GaragErasmus est en train de voir le jour. Elle a pour objectif de développer et valoriser le potentiel d'entrepreneuriat et d'innovation des anciens étudiants partis en mobilité.

Concernant la mobilité sortante, 280 accords Erasmus existent. Arnaud Giacometti précise que certains pays attirent moins d'étudiants, comme la Chine, en raison principalement du problème de la langue. La mobilité des personnels BIATSS est également vivement encouragée. Une 1^{ère} édition de *staff weeks* a eu lieu en juin 2014 et la seconde doit se tenir du 22 au 26 juin 2015.

Une cellule d'aide au montage et au suivi de projets internationaux doit être créée au niveau de la future COMUE.

4. Conventions Internationales

Créations

Conventions spécifiques

➤ U.F.R. Lettres et Langues - département SODILANG (Sociolinguistique et didactique des langues)

- Convention d'échange d'étudiants et d'enseignants avec l'université Veracruzana au Mexique - Faculté de Langues, département de Français.

Il s'agit d'un échange académique d'enseignants et d'étudiants ayant pour but de consolider la formation professionnelle des étudiants de second cycle et de resserrer les liens dans le domaine de la sociolinguistique, la didactique du français et des langues, les francophonies et les politiques linguistiques. Cet échange est limité à 1 ou 2 professeurs par année universitaire pour chaque établissement. Les enseignants doivent être titulaires d'un diplôme de Doctorat en Sciences du Langage. Concernant la mobilité étudiante, il s'agit d'un accueil d'étudiants de master Sociolinguistique et Didactique des Langues ayant validé une licence option Français Langue Etrangère ou tout autre cursus jugé équivalent par la commission pédagogique (niveau B2 en espagnol pour les étudiants de Tours et C1 en français pour ceux de Veracruzana). L'échange est limité à 1 ou 2 étudiants par année universitaire. L'inscription et le paiement des droits se font dans les universités d'origine. Les cours et les stages sont en français. Cette convention est conclue pour quatre ans.

➤ **E.P.U.**

- Convention de coopération avec Vellore Institute of Technology (Inde)
Mise en place d'un Double Diplôme de Master en « Mechanical Engineering ».

L'objet de la convention est la mise en place d'une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master en « Mechanical Engineering ».

Pour les étudiants français : accès aux titulaires d'une licence en Technologie ou en Ingénierie mécanique.

Pour les étudiants indiens : accès aux titulaires d'une licence en Physique et niveau B2 en anglais exigé.

Les frais d'inscription sont réglés en Inde en 1^{ère} année (3200 €) et à Tours en 2^{ème} année.

Le projet de recherche, représentant 30 crédits, dure cinq mois, suivi d'un mémoire de 40 pages minimum écrit en anglais. L'évaluation des étudiants est faite par les deux établissements. Les débouchés sont principalement dans la recherche et les industries consacrées à l'international.

Les deux conventions proposées sont adoptées à l'unanimité des élus.

Lors de la prochaine CFVU, une vingtaine de conventions internationales seront à l'ordre du jour. Cet ordre du jour étant particulièrement chargé, Nadine Imbault propose aux élus que la commission permanente examine en détail les conventions et fasse remonter au service des Relations Internationales toutes les questions utiles. Les conventions seront adressées aux membres de la commission. En l'absence de retour (question ou opposition) de leur part, les conventions seront votées en bloc. Si une ou des conventions posent problème, elles seront votées et discutées en particulier.

Cette proposition est soumise au vote et recueille l'unanimité des élus.

5. Pédagogie

- **Conventions Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles,**
Conventions de partenariat avec les lycées Descartes et Vaucanson
(Tours)

Nadine Imbault rappelle qu'il est désormais fait obligation légale aux étudiants des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) de s'inscrire dans une université afin de leur permettre, le cas échéant, la poursuite d'études dans ces établissements. Une convention-cadre a été établie et prévoit notamment un référent par lycée, les modalités d'accompagnement des étudiants, et les passerelles mises en place.

Une convention de coopération pédagogique définit les possibilités d'accès en licence, la définition du jury de validation et l'application des correspondances.

Enfin, une troisième convention plus détaillée a été établie avec chaque lycée afin de définir plus précisément le contenu du partenariat. Cette convention est signée pour un an afin de permettre des modifications.

Les conventions devront être signées au plus tard en juillet pour que les inscriptions puissent débuter dès la rentrée 2015.

Ces conventions ont été élaborées en concertation entre le Rectorat, les deux universités de l'Académie et les proviseurs de lycées CPGE. Au modèle-type il a été prévu d'ajouter tout enrichissement souhaité par les deux parties signataires (une université-un lycée) ainsi que l'annexe pédagogique des correspondances CPGE-mentions de licence. Ces annexes pédagogiques ont été préparées le 25 mars lors d'une réunion entre des représentants des professeurs de classe CPGE et des responsables pédagogiques universitaires.

La convention prévoit notamment les points suivants :

- Les étudiants de CPGE s'inscrivent dans la ou les licences de leur choix suivant le tableau de correspondances entre CPGE et les mentions de licence, en annexe de la convention de coopération pédagogique définissant les conditions de poursuite d'études en université.

- Ces dispositions concernent les modalités d'accueil et de validation des acquis des étudiants dans les deux sens : reconnaissance et prise en compte des ECTS, poursuite d'études au sein de l'Université, admission des étudiants de l'Université en CPGE.

- Les étudiants de première année inscrits à l'Université François-Rabelais pourront postuler en première année de CPGE, sous réserve d'avoir satisfait au processus national de sélection des candidatures sur l'appliquatif "APB" (Admission Post-Bac). Leur admission sera fonction de leur dossier et des places disponibles.

- Les signataires de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre un dispositif permettant, chaque année, de repérer les étudiants de CPGE souhaitant se réorienter et pour lesquels une information sur la licence à l'université devra être proposée :

- pour les étudiants de 1^{ère} année de CPGE souhaitant intégrer l'université au 2^{ème} semestre de L1, le conseil de classe émet un avis sur la validation de 30 ECTS correspondant au 1^{er} semestre effectué en CPGE.

- pour les étudiants de 2^{ème} année de CPGE souhaitant intégrer l'université au 2^{ème} semestre de L2, le conseil de classe émet un avis sur la validation de 30 ECTS correspondant au 1^{er} semestre effectué en CPGE.

Ces avis seront examinés par la commission. La validation pourra être totale ou partielle.

Les parties contractantes mutualiseront leurs ressources pédagogiques et documentaires en faveur des étudiants du lycée Jacques de Vaucanson et de l'Université François-Rabelais sous des formes définies par le Comité de suivi de la présente convention.

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les parties contractantes s'engagent également à organiser des conférences scientifiques et littéraires au bénéfice de leurs étudiants.

Les enseignants de l'Université et du lycée intervenant dans l'information et l'accompagnement à l'orientation des étudiants se rapprocheront en vue de favoriser une plus grande connaissance réciproque des systèmes d'enseignement où ils exercent et des évolutions introduites par les dernières réformes.

Les tableaux de correspondances précisent que si l'étudiant de CPGE a validé les 60 crédits de sa première année, la licence 1 est validée pour toutes les filières concernées par la convention (à l'exception d'histoire de l'art qui ne donne qu'une validation partielle). S'il n'a pas validé les 60 crédits, l'étudiant obtient une validation partielle.

Il en est de même pour un certain nombre de formations pour la deuxième année, sinon il y a validation partielle (L2 droit, informatique pour certaines CPGE, histoire de l'art).

Pour les khubes ou sous-admissibles à l'Ecole Normale Supérieure, la L3 est validée pour la philosophie, l'histoire, la géographie, LLCER, les lettres (cette disposition existait déjà dans la convention précédente) et il y a validation partielle pour LEA et histoire de l'art.

Une convention équivalente sera votée avec le lycée Dessaignes de Blois. Un partenariat sera peut-être également programmé avec les lycées Voltaire et Pothier d'Orléans, ainsi qu'avec le lycée Alain Fournier (Bourges) pour l'histoire de l'art. Ces conventions-types vont servir de modèle pour le partenariat avec le lycée de Montluçon pour la musicologie.

Un avenant pourra être rapidement ajouté rendant possible un accueil des étudiants de CPGE en Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech (PEIP) (notamment dans les groupes médecine). Des passerelles seront également à discuter avec les IUT.

Les deux conventions sont adoptées à l'unanimité des membres de la commission.

➤ **U.F.R. Lettres et Langues**

• **Modifications de maquettes**

- Licence LEA parcours Anglais/Français Langue Etrangère (FLE)

Les modifications portent sur les domaines suivants : la maîtrise du français (avant il n'y avait que l'anglais) et le niveau C1 dans les compétences à acquérir. En séance, il est remarqué qu'il faudra enlever la référence aux métiers de l'enseignement dans le texte de la maquette puisque les étudiants concernés ne sont pas ressortissants européens et ne peuvent donc pas passer les concours.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité des élus.

- Diplôme d'Université FLE/S Enseignement Apprentissage et Diversité des Contextes

Il s'agit d'une mise en conformité par rapport à la loi sur les stages du 27 novembre 2014 qui oblige à la suppression du stage car la formation a une durée inférieure à 200h (142h). Le stage est remplacé par des échanges autour d'expériences avec des professionnels dans le domaine de l'enseignement des langues et particulièrement du français.
La modification est votée à l'unanimité.

- M1 Pro Approdiv et M2 R et Pro Approdiv

En master 1, la proposition consiste en une modification du statut obligatoire et optionnel pour quatre éléments pédagogiques, deux passant d'obligatoire à optionnel et l'inverse pour les 2 autres. En master 2, il est envisagé la mutualisation des séminaires de recherche entre les deux masters recherche et professionnel Approdiv.

Est également proposée la suppression des éléments pédagogiques (EP) « langue étrangère » et « offre de formation d'une université partenaire » en master 2 recherche et professionnel Approdiv, remplacée par les EP mutualisés de séminaires de recherche.

L'argument pour la suppression de l'EP « langue » donné par le porteur du projet, est qu'il n'est plus nécessaire d'avoir un niveau B2 et l'EP « offre de formation d'une université partenaire » était proposée dans la perspective d'une collaboration interuniversitaire qui ne s'est pas concrétisée.

Il s'avère que malgré l'argument de la filière, la langue vivante est obligatoire dans le cadre de formation master et dans les documents de cadrage de l'établissement.

Les élus de la CVFU demandent que la réduction du volume horaire de la maquette porte sur un autre enseignement, la langue vivante étant fondamentale.

De surcroît, les heures des langues doivent s'effectuer en travaux dirigés et non en cours magistral comme indiqué dans le document. Cette modification devra être prise en compte pour la rentrée prochaine.

Enfin, il avait déjà été demandé à la filière de modifier l'expression validation par suivi (VPS) et la remplacer par quitus de présence (QP). Cette recommandation doit être appliquée et la maquette mise en conformité.

La CFVU vote à l'unanimité les modifications demandées à l'exception de la partie concernant la langue vivante qui devra être maintenue en TD et rappelle la nécessité de corriger le VPS en QP.

• **Réforme des modalités d'accès à la session de rattrapage**

Départements Anglais, Droit-Langues, Langues Etrangères

Appliquées et Sciences du Langage.

Cette réforme sera proposée à titre expérimental pour les 3 années de Licence-mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - parcours Anglais.

- Mention Lettres, Langues - tous parcours Droit-Langues
- Mention Langues Etrangères Appliquées (LEA)
- Mention Sciences du Langage

La règle d'accès en session de rattrapage est la même que pour les UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales et Sciences et Techniques. Seuls peuvent se présenter à la session de rattrapage les étudiants ayant obtenu à la première session et après délibération du jury, une moyenne générale à l'année concernée au moins égale à 8/20, ainsi que les étudiants se trouvant dans l'un des cas suivants :

- mention d'une ou plusieurs « Absence(s) Justifiée(s) » sur le relevé de notes ;
- validation de l'autre semestre de la même année ;
- réorientation dans l'une des licences de l'UFR Lettres et Langues au début du second semestre de chaque année ;
- inscription au « Régime Spécial d'Etudes » (RSE)
- le jury souverain peut autoriser au cas par cas des étudiants à se présenter aux épreuves de la session de rattrapage même s'ils n'ont pas satisfait aux critères exigés.

Les étudiants (hors RSE) absents aux épreuves de contrôles des connaissances des Unités d'Enseignements (UE) semestrielles, sans fournir de justification écrite, seront considérés défaillants et ne seront pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage sauf s'ils ont obtenu un des deux semestres de l'année concernée.

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Lettres et Langues sont adoptées à l'unanimité des élus.

➤ **U.F.R Arts et Sciences Humaines**

- **Création Certificat d'Université**

- « Arts et manières de recevoir »

Ce dossier a été présenté à la CFVU du 27 mars sous l'intitulé « Culture et manières de recevoir ». La commission avait préconisé un Certificat Universitaire plutôt qu'un Diplôme Universitaire, ou bien encore une augmentation de la part de l'enseignement universitaire.

Nadine Imbault rappelle les objectifs de ce certificat qui sont de permettre à des professionnels (maîtres de maison, exploitants directeurs d'établissement...) de mettre en place des stratégies et de mettre en relation ces professionnels avec des experts de l'institut Paul Bocuse (IPB) et des enseignants de l'IEHCA pour croiser les expertises.

Les modifications répondant à la demande de la CFVU précédente, la création de ce certificat est adoptée à l'unanimité.

- **Modifications de maquettes et de contrôle des connaissances**

- Licence Histoire de l'Art

Concernant les modifications de contrôle des connaissances, il s'agit d'homogénéiser des modalités d'évaluation à la 2^{ème} session de l'UE13 (Examen Terminal à la place du Contrôle Continu) et de l'UE 14 (TD évalués en Contrôle Continu) et UE33/63 (Contrôle Continu à la place de l'Examen Terminal)

- Master Histoire de l'Art

La modification de maquette consiste en la mise en conformité avec la loi sur les stages du 27 novembre 2014. Les deux stages en Master 1 seront remplacés par un stage en master 1 et un stage en master 2 de 6 à 10 semaines. Le stage de Master 2 sera effectué pendant l'été ce qui implique une inscription des étudiants tout début juillet. Un enseignant devra assurer le suivi du stage pendant cette période.

Les modifications proposées par l'UFR Arts et Sciences Humaines sont adoptées à l'unanimité.

➤ **U.F.R. Médecine**

- **Demande d'habilitation du certificat d'orthoptie pour les 2^{ème} et 3ème années**

Il s'agit de la suite du dossier vu l'année dernière. L'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité a été votée lors de la CFVU de mars.

Pour mémoire, cette formation est mutualisée avec les universités de Rennes et Nantes et concerne 10 à 15 étudiants à Tours. Les TD et TP sont assurés par des médecins et orthoptistes du CHU de Tours. Certaines UE sont mutualisées avec la médecine ou l'orthophonie. Les UE spécifiques à l'orthoptie sont mutualisées avec Nantes et Rennes (visio, podcast).

Les examens comportent un contrôle continu et/ou examen terminal, un rapport de stage, des études de cas clinique, mémoire de fin d'études.

- **Modifications de Diplôme Inter Universitaire (DIU)**

- « Echographie et Techniques Ultra-Sonores »

Suppression de l'option « Echographie d'acquisition »

Le DIU comportait trois spécialités : échographie de spécialité - échographie générale - échographie d'acquisition (destinée aux manipulateurs radio).

Cette troisième spécialité devient un DIU à part entière du fait des exigences du Conseil de l'Ordre. Les deux premières sont destinées aux médecins uniquement et leur permettent de devenir échographes.

- **Création de Diplôme Inter Universitaire**

- « Echographie d'Acquisition »

Ce diplôme s'adresse aux manipulateurs radio. De niveau Bac +3, la formation se déroule sur 1 an et concerne 2 à 5 personnes à Tours.

Le tronc commun avec le DIU échographie et techniques ultra-sonores se compose de 30 heures auxquelles s'ajoutent deux modules de 50h et une pratique professionnelle (15 vacations).

➤ **U.F.R. Sciences Pharmaceutiques**

- **Modifications de maquette et des modalités de contrôle des connaissances de la 2^{ème} à la 6^{ème} année (officine et industrie)**

Il s'agit de la mise en conformité de la maquette de 6^{ème} année filières officine et industrie et de réajustements de la 2^{ème} année à la 5^{ème} année après mise en place de la réforme.

- **Diplôme Universitaire Phytothérapie et Aromathérapie**

Il a fallu effectuer une adéquation de la maquette pour correspondre au cadre du Développement Professionnel Continu (DPC) en augmentant les volumes horaires en phytothérapie et aromathérapie cliniques (en diminution dans deux autres UE).

Les modifications proposées par l'UFR Sciences Pharmaceutiques sont adoptées à l'unanimité.

➤ **I.U.T. TOURS**

- **Création**
Diplôme d'Université « Comptabilité et Gestion »

Il existe à l'IUT une préparation aux épreuves du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG). Les personnes qui suivent cette formation mais qui n'obtiennent pas l'examen national sortent sans aucun diplôme. Il est donc proposé de créer un Diplôme d'Université correspondant à cette préparation. Le public concerné est celui de Formation Continue et de reprise d'études.

Les frais d'inscription sont ceux de la préparation actuelle (stagiaire financé : 5940 € ; stagiaire non financé et FI: 2990 €). La capacité d'accueil est de 30 personnes. La formation comprend 910 heures (CM : 265h, TD : 645h) sur un an ou deux ans si elle est en alternance. Le rythme de l'alternance permet une mutualisation totale avec les non alternants (UE 1 à 4 préparées en année 1 du mercredi au vendredi et UE 6 à 8 préparées en année 2 du lundi au mercredi, UE5 30 heures chaque année).

Le contrôle des connaissances est prévu sous forme de contrôle continu et d'examen terminal. Le diplôme est délivré si la moyenne de l'ensemble des UE est supérieure ou égale à 10 sous réserve qu'aucune moyenne d'UE ne soit inférieure à 6/20.

La création de ce diplôme est votée à l'unanimité des membres élus du conseil.

➤ **CUEFEE (Centre Universitaire d'Enseignement du Français aux Etudiants Etrangers)**

- **Modifications de maquettes des formations DUEF (Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises)**

Une 1^{ère} modification porte sur le coefficient de deux éléments pédagogiques afin de donner plus d'importance à un cours obligatoire et d'harmoniser les coefficients des options entre les deux niveaux du B1.

Une seconde modification consiste en la suppression de l'UE 9 du niveau 2 du DUEF B1 afin de déplacer l'EC "atelier Centre de Ressources en Langues" dans l'UE 7 "Langue" et l'EC "Découverte de la Société" dans l'UE8 "Culture et Société".

Les étudiants pourront donc choisir deux options au lieu d'une dans l'UE8 « Culture et société ».

- **Modification de l'offre à destination des étudiants d'échanges, assistants de langue et étudiants**

L'option "méthodologie universitaire", très peu demandée, est remplacée par un cours de "Culture et société" dans l'UE8 et les étudiants peuvent choisir entre un cours de "langue écrite générale" ou la « langue écrite universitaire » au niveau B2 et C1.

L'objectif est de ne plus rendre obligatoire l'EC "découverte de l'université" de l'UE8 obligatoire pour les étudiants d'échanges qui n'ont pas de projet d'insertion universitaire.

Les modifications demandées sont votées à l'unanimité des membres élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.